
Commission Aménagement et Économie Durables

Réunion du mardi 5 mars 2019

SPPPY – UD38 – DREAL



Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions et des Risques dans la Région et Outre-mer



Ordre du jour de la réunion

- Accueil et tour de table
- Contexte actuel
- Le livret d'itinéraires recommandés
- La charte
- Présentation de la ZFE par Grenoble-Alpes Métropole
- Présentation des projets A480 et Rondeau par Aréa
- Les actions à venir (signalisation, aménagement)

Contexte actuel

Reprise des travaux entrepris de 2012 à 2015

- Diagnostic sur les TMD
- Cartographie des arrêtés de circulation
- Le Livret d'itinéraires recommandés pour poids-lourds

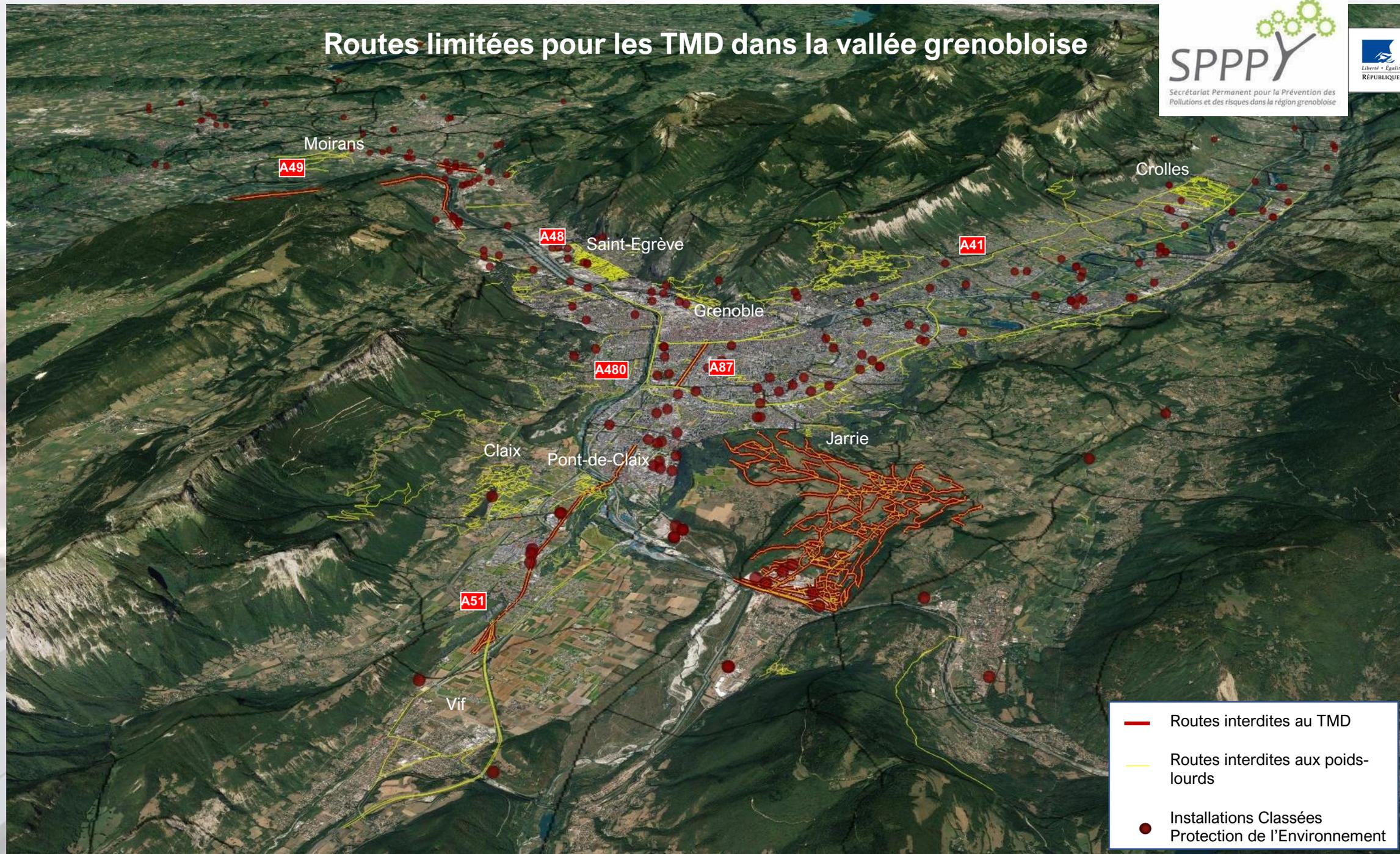
Contexte actuel

- Vecteur important de risques, certes très limité en fréquence, mais aux conséquences parfois désastreuses pour la société et l'environnement ;
- Les transporteurs routiers en milieu urbain ou au voisinage des agglomérations, sont soumis à des réglementations et à des contraintes opérationnelles fortes et d'application parfois complexes ;
- Cependant, les flux de marchandises dangereuses sont nécessaires à la bonne marche de l'industrie chimique et du développement économique grenoblois.

Contexte actuel

- Vecteur important de risques, certes très limité en fréquence, mais aux conséquences parfois désastreuses pour la société et l'environnement ;
- Les transporteurs routiers en milieu urbain ou au voisinage des agglomérations, sont soumis à des réglementations et à des contraintes opérationnelles fortes et d'application parfois complexes ;
- Cependant, les flux de marchandises dangereuses sont nécessaires à la bonne marche de l'industrie chimique et du développement économique grenoblois.

Routes limitées pour les TMD dans la vallée grenobloise



- Routes interdites au TMD
- Routes interdites aux poids-lourds
- Installations Classées Protection de l'Environnement

Contexte actuel

- Vecteur important de risques, certes très limité en fréquence, mais aux conséquences parfois désastreuses pour la société et l'environnement ;
- Les transporteurs routiers en milieu urbain ou au voisinage des agglomérations, sont soumis à des réglementations et à des contraintes opérationnelles fortes et d'application parfois complexes ;
- Cependant, les flux de marchandises dangereuses sont nécessaires à la bonne marche de l'industrie chimique et du développement économique grenoblois.

La chimie en Isère en chiffres d'après l'Agence d'Études et de Promotion de l'Isère (AEPI)

- Près de 5000 emplois
- 100 entreprises dont 50 % à capitaux étrangers
- 3 plateformes chimiques
- 1 espace industriel et portuaire multimodal
- 1 milliard d'euros d'investissements en 5 ans
- 2 prix Nobel de chimie

Contexte actuel

Grenoble Chemical Park, Pont-de-Claix

**Site Seveso de 125 hectares,
6 entreprises, 750 emplois**

- Produits principaux : **unique site de production de phosgène, en France**, isocyanates, électrolyse de la saumure
- Disponibilité foncière de **30 ha**, embranchement fer et pipes, bassin de rétention, fournitures d'utilités et d'énergie, co-génération, services industriels partagés : ingénierie, laboratoire, douane, logistique, RSE, traitement des déchets

Plateforme chimique de Jarrie

**Site Seveso de 100 hectares,
3 entreprises,
1 000 emplois**

- Produits principaux : **eau oxygénée**, chlore, soude, javel, chlorure de méthyle, zirconium, monocristaux de rubis, microbilles de saphir
- Disponibilité foncière de **25 ha**, fournitures d'énergie et d'utilités, mutualisation de services, embranchement fer et pipes, incinération des déchets

Contexte actuel

Les principaux enjeux liés au TMD

- La saturation du trafic aux heures de pointe
- Le manque de signalisation concernant les itinéraires de desserte
- Le maintien d'une aire de lavage des citernes poids lourds de TMD au sein de la région grenobloise
- L'aménagement d'une aire d'accueil multi-services
- La transition énergétique des véhicules
- Le développement d'une stratégie systémique pour désenclaver les TMD

Le livret d'itinéraires et la Charte TMD 2019

Pour cela, la commission Aménagement et Economie Durable du SPPPY a décidé de **réunir les acteurs de la filière** afin de rédiger un livret d'itinéraires recommandés et propose la mise en place d'une charte.

En tant que document cadre, cette Charte TMD 2019 permettra de **porter ensemble une vision stratégique et différents projets d'aménagement**, tout en s'engageant à respecter **plusieurs engagements**.

Le livret d'itinéraires recommandés

Le livret d'itinéraires



CIRCULATION DES POIDS-LOURDS TMD DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

Transit et desserte des principaux sites générateurs de flux
Établissements industriels & Services

MOVEMENT OF HAZ MAT HGV IN GRENOBLE BUILT-UP AREA

Transit and servicing of major traffic generating sites Industrial facilities & Services

LASTKRAFTWAGENVERKEHR GEFAEHRLICHER MATERIALIEN IM GROSSRAUM VON GRENOBLE

Transit und Versorgung der Hauptverkehrspunkte Industriebetriebe & Dienstleistungen

Sa mise en place en 2015/2016

Ce livret a été réalisé dans le cadre des travaux du SPPPY et en **concertation** avec les acteurs du TMD par route

L'objectif est de **réduire les risques** liés à la circulation des TMD sur les routes

On y retrouve l'itinéraire obligatoire pour le transit, ainsi que les itinéraires de desserte des principaux établissements industriels, de la station de lavage Clean 38 et au centre régional des douanes

Le livret
d'itinéraires

Le livret d'itinéraires

- Bilan du livret en cours
(questionnaires/nouveaux acteurs)
- Publication du nouveau livret pour
avril 2019

La charte TMD 2019

Améliorer les conditions de circulation des usagers

Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h)

Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise

Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise

Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD

Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules

Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h)

Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise

Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise

Améliorer les conditions de circulation des usagers

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules

Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés

Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD

Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise

Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise

Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules

Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h)

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD

Améliorer les conditions de circulation des usagers

Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés

**Aménager une aire
d'accueil multi-
services en amont de
la région grenobloise**

**Accompagner les
acteurs du TMD dans la
transition énergétique
des véhicules**

**Développer une
démarche systémique
intégrant tous les
composants du TMD**

**Maintenir une aire de
lavage pour les
citernes des poids-
lourds TMD au sein de
la région grenobloise**

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

**Valoriser et
promouvoir le Livret
d'itinéraires
recommandés**

**Réguler le trafic aux
heures de pointe
(7h-9h et 16h-19h)**

**Améliorer les
conditions de
circulation des usagers**

Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules

Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD

Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés

Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

Améliorer les conditions de circulation des usagers

Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise

Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h)

Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD

Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés

Améliorer les conditions de circulation des usagers

Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h)

Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise

Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise

**Valoriser et
promouvoir le Livret
d'itinéraires
recommandés**

**Améliorer les
conditions de
circulation des usagers**

**Réguler le trafic aux
heures de pointe
(7h-9h et 16h-19h)**

**Développer une
démarche systémique
intégrant tous les
composants du TMD**

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

**Maintenir une aire de
lavage pour les
citernes des poids-
lourds TMD au sein de
la région grenobloise**

**Accompagner les
acteurs du TMD dans la
transition énergétique
des véhicules**

**Aménager une aire
d'accueil multi-
services en amont de
la région grenobloise**

Les engagements spécifiques aux acteurs

Institutions, transporteurs et industriels

Les engagements

Les chargeurs expéditeurs et destinataires s'engagent à :

- Communiquer à leurs opérateurs de transport les itinéraires d'accès à leurs sites définis dans le cadre de la concertation menée au sein du SPPPY, ainsi que les contraintes horaires de circulation dans l'agglomération ;
- Examiner des possibilités d'aménagement des horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition, afin de limiter la circulation des véhicules de TMD aux heures de pointes ;
- Accueillir les véhicules de transport de matières dangereuses qui leur sont destinés à proximité de leur site, dans des conditions de stationnement conformes aux normes réglementaires relatives au stationnement des véhicules de ce type.

Les engagements

Les transporteurs s'engagent à :

Sensibiliser l'ensemble de leurs conducteurs sur les dispositions de la présente charte, à savoir :

- Emprunter les itinéraires de desserte définis dans le cadre de la concertation menée au sein du SPPPY et figurant en annexe de la présente charte ;
- Examiner des possibilités d'aménagement des horaires de livraison afin de limiter la circulation des véhicules de TMD aux heures de pointes ;
- Stationner les véhicules de TMD destinés aux sites, dans des conditions de stationnement conformes aux normes réglementaires et adaptées à leur accueil.

Les engagements

Les pouvoirs publics et les gestionnaires de voiries s'engagent à :

- Mettre en place un dispositif d'information sur les itinéraires et les horaires de transit et de desserte ;
- Maintenir une aire de lavage des citernes TMD ;
- Permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'accueil multi-services ;
- Garantir l'intégration des besoins liés aux TMD en amont du développement urbain ;
- Soutenir l'amélioration constante de la qualité des infrastructures accueillant des TMD et améliorer les équipements connexes ;
- Perfectionner la signalisation routière ;
- Impulser la généralisation de la présente charte à l'ensemble des chargeurs et transporteurs ;
- Maintenir de façon pérenne le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par le TMD sur l'ensemble de la région grenobloise ;
- Réaliser un bilan de la présente charte dans un délai d'1 an et apporter les améliorations éventuellement nécessaires.

Charte sur le Transport routier de Marchandises Dangereuses Dans la région Grenobloise

Le transport de marchandises dangereuses (TMD) est un vecteur important de risques, certes très limité en fréquence, mais **aux conséquences parfois désastreuses pour la société et l'environnement**. Les transporteurs routiers en milieu urbain ou au voisinage des agglomérations, sont soumis à des réglementations et à des contraintes opérationnelles fortes et d'application parfois complexes. Cependant, les flux de marchandises dangereuses sont nécessaires à la bonne marche de **l'industrie chimique et du développement économique grenoblois**.

Pour cela, **la commission Aménagement et Economie Durable du SPPPY** (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques industriels sur la région grenobloise) a décidé de réunir les acteurs de la filière afin de rédiger cette charte pour permettre d'améliorer le bilan environnemental des opérations de livraison, sans pénaliser la performance économique des acteurs. En tant que document cadre, cette Charte TMD 2019 permettra **de porter ensemble une vision stratégique et différents projets d'aménagement, tout en s'engageant à respecter les modalités de la page 2**.



Charte sur le Transport routier de Marchandises Dangereuses Dans la région Grenobloise

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

Les industriels expéditeurs/destinataires et les transporteurs s'engagent à :

- Se conformer aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur relatives à la circulation des poids-lourds en général et spécifiques au transport de matières dangereuses par route en particulier ;
- Communiquer les itinéraires d'accès recommandés par le Livret d'itinéraires mis en place dans le cadre de la concertation menée au sein du SPPPY ;
- Examiner des possibilités d'aménagement des horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition ;
- Stationner les véhicules de TMD destinés aux sites, dans des conditions de stationnement conformes aux normes réglementaires et adaptées à leur accueil ;
- Sensibiliser l'ensemble de leurs conducteurs sur les dispositions de la présente charte.

Les pouvoirs publics et les gestionnaires de voiries s'engagent à :

- Mettre en place un dispositif d'information sur les itinéraires et les horaires de transit et de desserte ;
- Maintenir une aire de lavage des citernes TMD ;
- Permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'accueil multi-services ;
- Garantir l'intégration des besoins liés aux TMD en amont du développement urbain ;
- Soutenir l'amélioration constante de la qualité des infrastructures accueillant des TMD et améliorer les équipements connexes ;
- Perfectionner la signalisation routière ;
- Impulser la généralisation de la présente charte à l'ensemble des chargeurs et transporteurs ;
- Maintenir de façon pérenne le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par le TMD sur l'ensemble de la région grenobloise ;
- Réaliser un bilan de la présente charte dans un délai d'1 an et apporter les améliorations éventuellement nécessaires.

Présentation de la ZFE par Grenoble-Alpes Métropole

Par Anne-Cécile Blanc et Jérôme Dutroncy

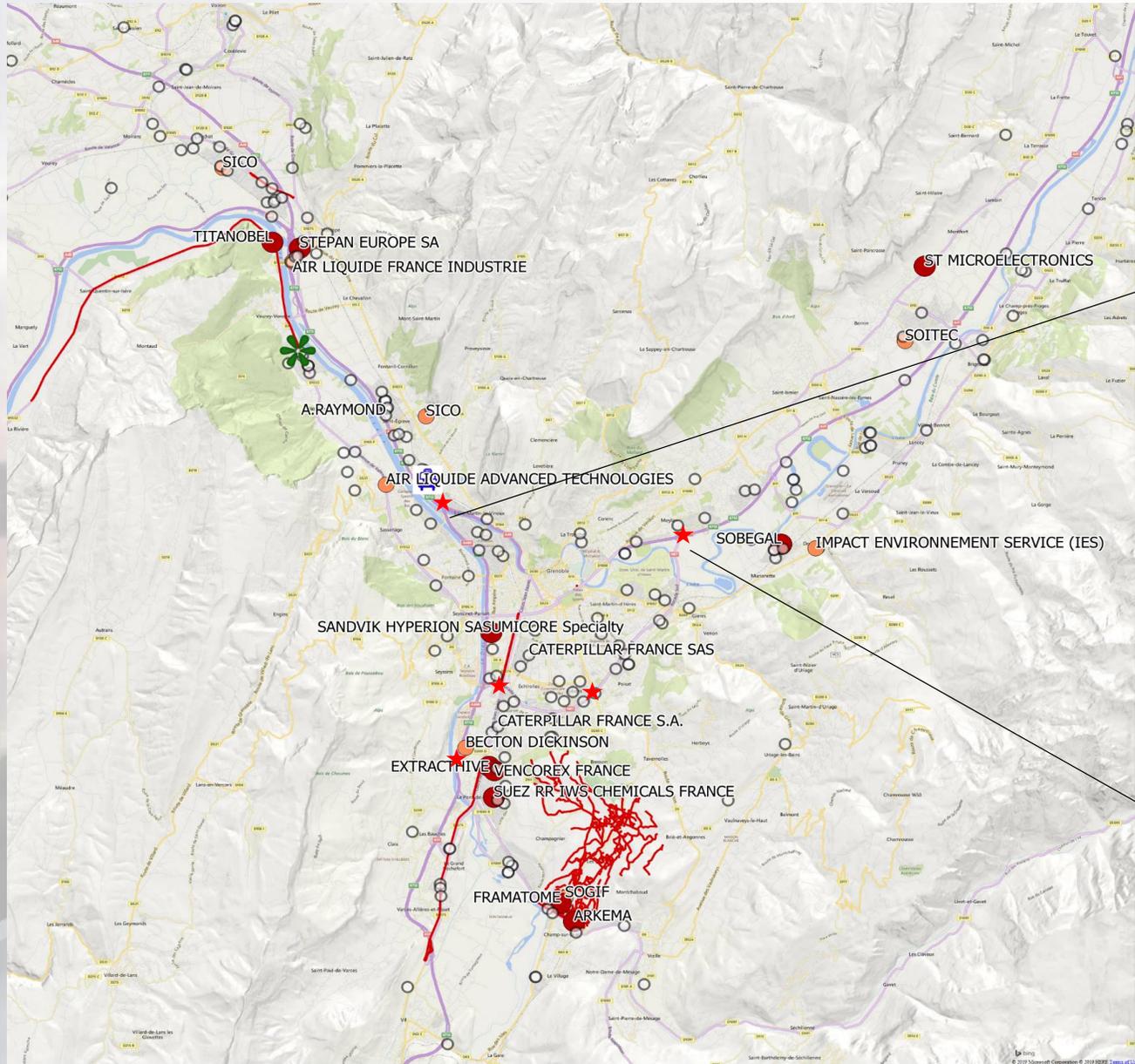
Présentation des projets A480 et Rondeau par Aréa

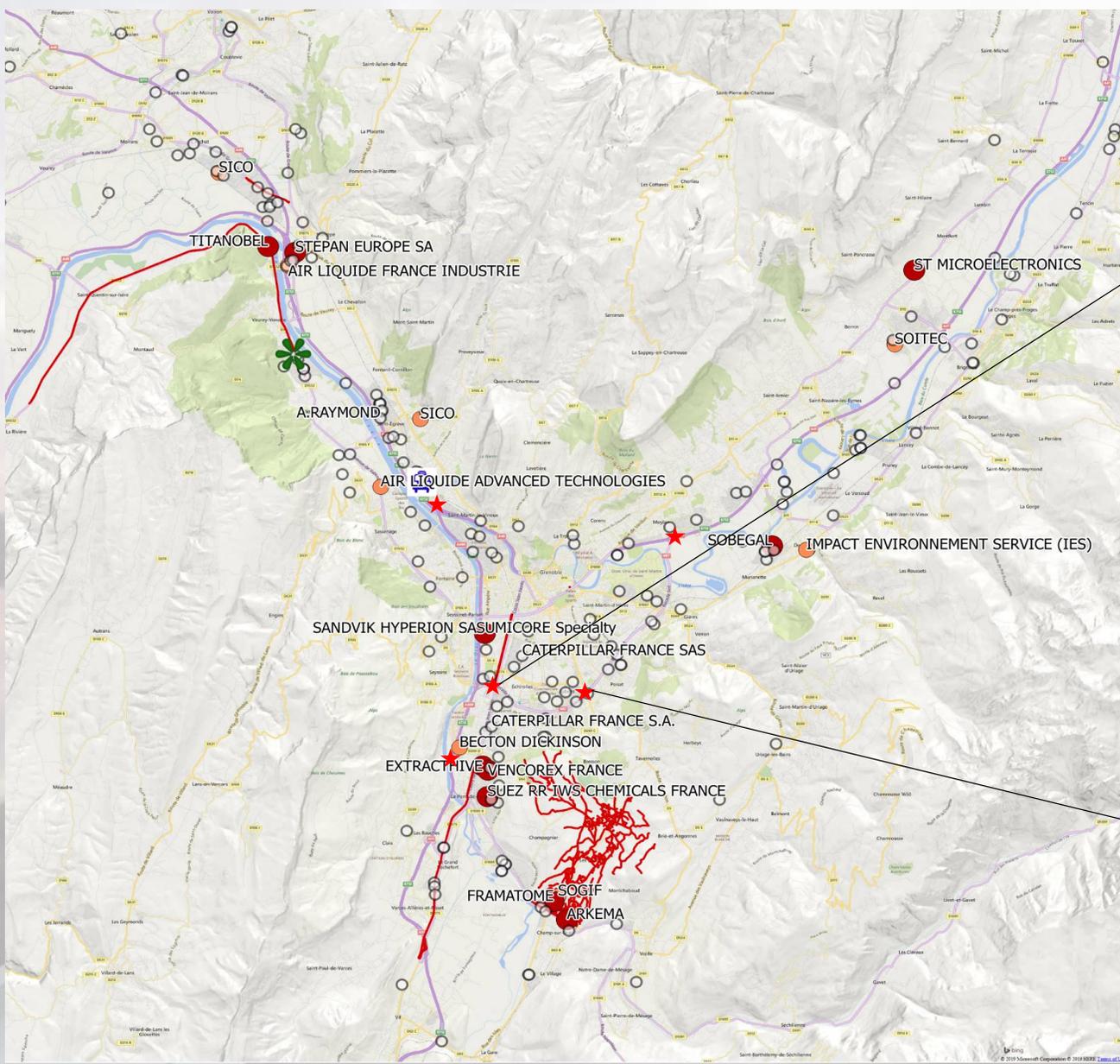
Par Raymond Joder

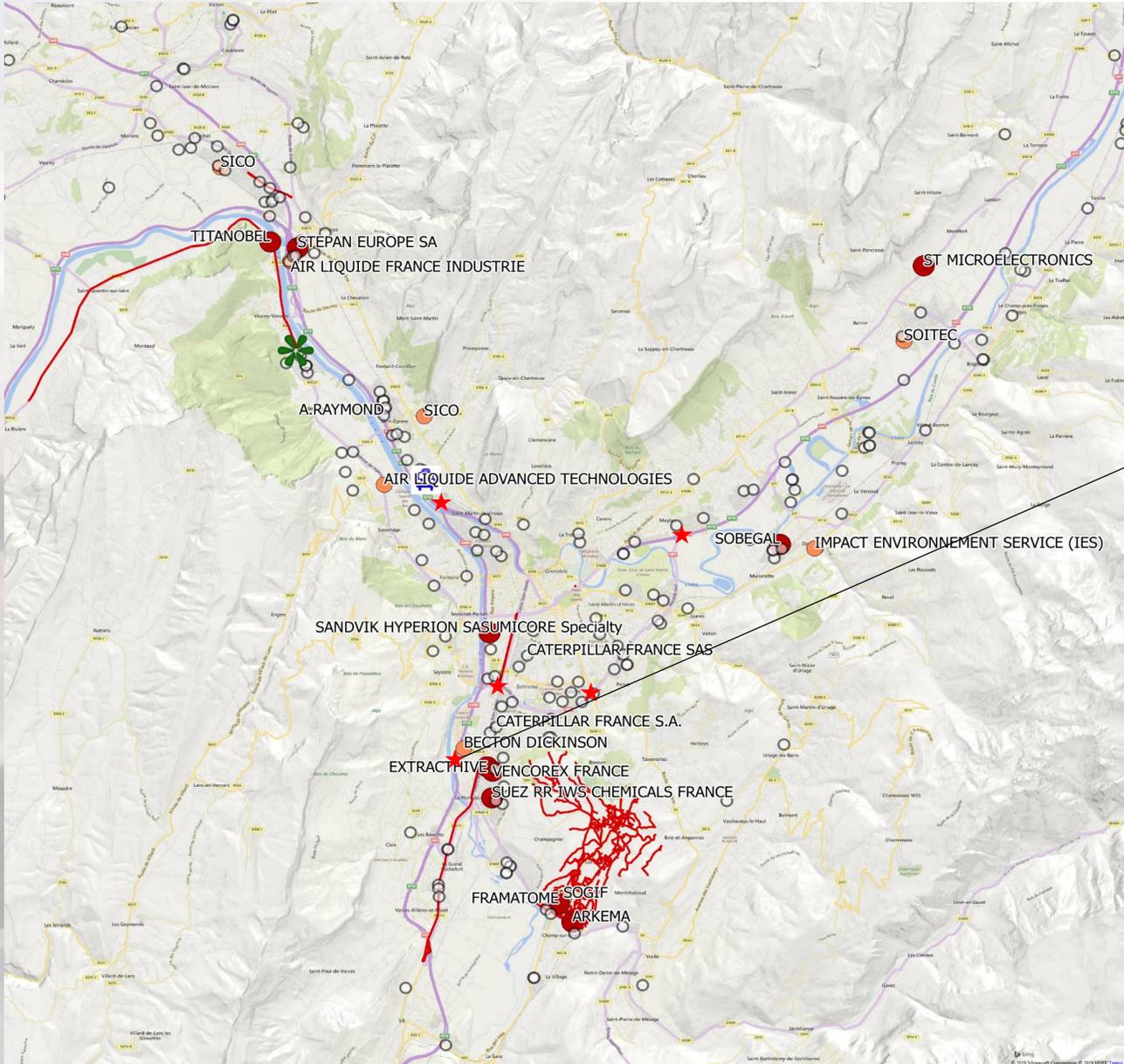
Les actions à venir

Les actions à venir

- Mise à jour du livret
- Arrêtés de circulation
- Panneaux de signalisation
- Aire d'accueil TMD







Les actions à venir

- Mise à jour du livret
- Arrêtés de circulation
- Panneaux de signalisation
- Aire d'accueil TMD

Merci de votre attention

Échanges et remarques